



Famille recomposée nom enfant sur boîte au lettres

Par **masside**, le **11/08/2016 à 12:38**

bonjour, rnrnj'ai un petit problème dans mon immeuble, je suis locataire, rnA mon arrivée dans cette immeuble j'ai demandé à ce que le nom de ma fille figure sur la boîte aux lettres (ma fille est issu d'une précédente union, elle a 12 ans).le gardien de l'immeuble m'a répondu non c'est pas possible elle est pas sur le bail, alors que si.rnrnBref ce jour j'ai appelé le gérant. il m'a répondu que c'est pas possible, son excuse est : si tout le monde fais pareil, ils ne pourront pas gérer les sous-locations et divers hébergement.rnrnet que concernant le courrier adressé à ma fille devait stipulé " sous couvert de madame ... " rnrnMa question est ont ils le droit? et n'ont ils pas obligations d'indiquer le nom de tous les occupants?rnrnMerci et si possible si vous avez un texte de lois? afin de régler ce petit problème rapidement.

Par **thomyorke88**, le **11/08/2016 à 17:14**

Bonjour,rnVisiblement on se prend la tête pour pas grand chose dans votre immeuble, vous pouvez mettre le nom ou les noms qui vous chantent sur votre boîte aux lettres.rnrnCa n'est pas une question de bail ou de sous location ou autre, la malheureuse étiquette colée sur la boîte aux lettres n'a de toute façon pas de valeur juridique en soi, vous pouvez mettre le nom du pape si ça vous chante !

Par **amajuris**, le **11/08/2016 à 18:22**

Bonjour,
Je trouve que le gestionnaire de votre immeuble va au-delà de ses prérogatives et de ce que prévoit la loi.
Demandez à votre gérant sur quels textes règlementaires, il s'appuie pour vous interdire d'y mettre le nom de votre enfant.
Salutations

Par **Lag0**, le **12/08/2016** à **09:03**

Bonjour,
Je suppose que ce sont des étiquettes gravées qui sont gérées par le syndic ? Ceci, pour qu'elles soient toutes pareilles. C'est bien ça ?

Par **morobar**, le **12/08/2016** à **16:49**

Bjr,
[citation]).le gardien de l'immeuble m a répondu non c'est pas possible elle est pas sur le bail, alors que si. [/citation]
J'ai rarement vu un bail comportant comme titulaire ou colocataire un enfant mineur.
S'il s'agit d'étiquettes fournies par le bailleur avec une certaine uniformité, il va être difficile de le convaincre.